

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON  
-----

Siège :  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de Délégués  
en exercice.....24

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre à 18 heures, le  
Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de  
Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian  
MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués  
Titulaires présents.....13

### Membres présents :

Nombre de Délégués  
Suppléants Présents..... 2

**Titulaires** : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER,  
Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Michel RAOUX,  
Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT,  
M. Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole  
GIRARD, Sylvie GREGOIRE et Amélie JEAN

Nombre de Délégués  
votant.....19

**Suppléants** : MM. Joël RAYMOND et Serge GRYNKORN

**Absents** : Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD

**Absents excusés** : MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO,  
André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Robert  
TCHOBDRENOVITCH et Mmes Laurence CHABAUD GEVA,  
Séverine MAUGAN-CURNIER et Karine MOURET

N°24-24

### Pouvoirs :

M. André ROUSSET donne pouvoir à M. Christian MOUNIER

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Pierre  
LORIEDO

M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

Mme Karine MOURET donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

**Secrétaire de Séance** : Mme Nicole GIRARD

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2025  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2024**

Et de sa publication le : **12 DEC. 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.